



Nouvelles dispositions de respect des consignes sanitaires

L'accès aux locaux de l'ABE ou dans tout autre local mis à disposition lors des activités de l'ABE

Toute personne entrant dans les locaux doit impérativement :

1- **Porter un masque** et le porter correctement

Rappel : **un masque bien porté doit couvrir le nez, la bouche et le menton.**

2 – **Se laver les mains** au gel hydro-alcoolique.

3 – **S'enregistrer** en indiquant sur le registre à disposition :

- ses nom et prénom.
- son heure d'entrée dans les locaux.
- un numéro de téléphone permettant de la joindre dans l'éventualité où un cas covid serait révélé par une personne ayant fréquenté ces mêmes locaux sur la même période.

4 – **Respecter une distance d'1 mètre** avec les autres personnes présentes dans le même local.



Au moment de quitter les locaux, **indiquer l'heure de départ sur le registre.**

L'utilisation des équipements

Bien que nos équipements soient régulièrement entretenus et désinfectés, chaque utilisateur (membre de l'ABE, adhérent du ClicABE, visiteur ou stagiaire de la formation informatique) aura la charge et la responsabilité d'assurer, avant l'utilisation, la désinfection de l'équipement utilisé.

Les produits nécessaires sont mis à disposition.

Pour nettoyer un poste informatique, le clavier, la souris, les boutons de démarrage de l'ordinateur et de l'écran et le bureau seront essuyés avec une feuille de papier essuie-tout préalablement imbibé de gel hydro-alcoolique.

Cette même procédure sera appliquée lorsque l'utilisateur quittera son poste.

**Merci de bien vouloir respecter ces consignes
Tout contrevenant se verrait refuser l'accès à nos locaux**

Les effectifs

Afin de respecter la distanciation sociale, nous avons défini les effectifs maxi lors de nos activités :

- Pour la recherche d'emploi : 1 demandeur d'emploi et 1 assistant.
- Dans la salle de cours : 4 stagiaires et 2 animateurs.
- Dans la salle Barreau lorsque nous l'utiliserons pour nos réunions d'échange, un effectif maxi de 10 participants et 2 animateurs.
- Dans l'Espace Cyber-Services : 2 personnes et 1 accompagnateur.